

La mise en place des CTE en Guadeloupe : approche institutionnelle locale, état des lieux, perspectives

Jean-Noël MENARD, Directeur, Jean-Marie PATE, Directeur adjoint

Direction de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe, Jardin botanique, 97100 Basse-Terre,
Guadeloupe

Le contexte

L'agriculture guadeloupéenne vue sous l'angle de la multifonctionnalité

La production agricole est une composante importante de l'économie locale. La production agricole finale en 1999 s'élève à 1,689 milliards de francs. Le chiffre ne comprend pas la transformation par les IAA, notamment la transformation de la canne en rhum et en sucre. Les productions végétales de diversification représentent près de 700 MF, 41 % de la production agricole finale (PAF), soit autant que la canne et la banane réunies.

Les productions écoulées sur le marché local représentent plus de 1 milliard de francs : leur poids économique dépasse largement celui des cultures traditionnelles de canne et de banane. Ce sont des produits agricoles, bruts ou transformés qui constituent l'essentiel des exportations de la Guadeloupe.

L'agriculture est un secteur économique traditionnel de la Guadeloupe dont la contribution à l'activité et à l'emploi est d'autant plus essentielle que la Guadeloupe compte environ 30 % de demandeurs d'emplois.

On dénombre 11 500 chefs d'exploitations dont 26 % de plein temps. Cette population est âgée : près d'un quart de l'effectif total a plus de 60 ans et se maintient en activité sur des exploitations majoritairement trop petites.

La multiactivité est prépondérante. On dénombre 11 800 UTA salariées. Pour cette fonction, les cultures traditionnelles d'exploitation pèsent d'un poids tout particulier :

- la banane occupe pratiquement un travailleur par hectare (emploi direct). On estime en outre que plus de 10 000 personnes vivent directement ou indirectement de cette agriculture ;
- la canne à sucre fournit des revenus d'appoint à de très nombreux pluriactifs qui font récolter de petites surfaces.

La filière a également permis le développement d'un secteur florissant de sous-traitance : entreprises de coupe et de transport contribuent fortement à la valeur ajoutée.

Avec 50 500 ha de SAU, près du tiers de la surface totale d'un archipel fortement peuplé, l'agriculture est la seule réponse à une urbanisation irréversible des espaces « humanisables », c'est-à-dire ce qui reste

quand on a retiré le Parc national et la forêt (70 000 ha), les espaces littoraux protégés et les surfaces déjà imperméabilisées (routes, urbanisation).

L'agriculture a façonné la plupart des paysages de la Guadeloupe qui se dégradent avec la déprise ou l'urbanisation diffuse : l'identité paysagère de Marie-Galante et d'une partie de la Grande-Terre est fortement liée à la canne à sucre, les Grands Fonds à la production vivrière associée à de petits élevages...

On assiste actuellement aux conséquences paysagères désastreuses du doute profond qui a prévalu sur l'avenir de la filière canne il y a une dizaine d'années : progression des friches ou d'une urbanisation mal contrôlée. Les paysages agricoles caractéristiques des Grands Fonds sont menacés aujourd'hui de disparition.

Le paysage est une composante majeure du patrimoine commun encore trop insuffisamment reconnue par un grand nombre de Guadeloupéens, de même que le rôle éminent de l'activité agricole dans son maintien. L'agriculture est le principal support d'innombrables autres composantes d'un patrimoine très riche que le passé a légué à la Guadeloupe : rhum, gastronomie, cultures traditionnelles très localisées de plantes aromatiques ou stimulantes de grande qualité.

Le maintien voire la relance de l'agriculture « patrimoniale » est totalement justifié en accompagnement du développement touristique et de la démarche du Parc national.

L'occupation de l'espace par l'agriculture exercera plus ou moins de pression sur l'environnement et présente des degrés d'adaptation divers.

La canne à sucre facilite une bonne conservation des sols sans risque pour la fertilité. Elle est peu sensible aux cyclones. Par contre les sécheresses ont des effets très négatifs, qui justifient des aménagements hydroagricoles.

La culture de la banane nécessite des précautions pour prévenir l'érosion des sols et la pollution de la réserve en eau. Les pratiques culturales guadeloupéennes sont variées, inégalement risquées, mais généralement beaucoup moins polluantes que celles qui ont cours dans les pays grands producteurs d'Amérique latine.

Ces pratiques sont améliorables : agriculture raisonnée, assolement..., toutes les autres productions végétales, notamment le maraîchage, méritent une attention toute particulière du point de vue des risques de pollution de la ressource en eau.

Peu développés, les élevages hors-sol et notamment porcins doivent adopter une démarche d'élimination et de prévention des pollutions.

Principaux enjeux actuels

La mise en place des CTE coïncide aussi avec trois dispositions importantes.

L'adoption de la Loi d'orientation pour l'outre-mer offre des mesures économiques ambitieuses en faveur de l'emploi dans l'agriculture.

L'adoption d'un schéma d'aménagement régional constitue un outil de planification de l'utilisation de l'espace et de localisation des grandes infrastructures pour 20 ans. Le SAR, document juridiquement opposable prioritaire sur les POS, affirme fortement le principe de protection des terres agricoles. Le maintien à 50 000 ha de la SAU est un de ses objectifs. Un scénario réduisait la SAU à 35 000 ha tout en maintenant les objectifs de production. Le rejet de ce scénario correspond à une prise en compte par le SAR du caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Il est clair que pour notre agriculture jeune et en voie d'organisation, l'augmentation de la production reste un objectif primordial de tous les partenaires. En revanche nous devons nous efforcer d'accroître la productivité en évitant les erreurs d'une intensification au détriment de l'environnement : tel doit être le premier objectif des CTE.

Les principaux enjeux environnementaux pour l'agriculture guadeloupéenne sont :

– la prévention de l'urbanisation sournoise et la disparition des paysages ruraux ; la Guadeloupe a particulièrement besoin de son agriculture en ce domaine ;

- la préservation de la ressource en eau par une utilisation raisonnée des pesticides et la prévention des pollutions par les élevages, appelés à se développer ;
- une meilleure gestion de la fertilité par la pratique de rotation, selon les cas, ou du non-labour (banane pérenne d'altitude). L'introduction de systèmes de rotation va aussi dans le sens de la diversification des productions sur l'exploitation qui doit y trouver une plus grande sécurité économique.

Les enjeux majeurs sociaux, économiques et territoriaux sont aussi à prendre en compte. Il n'y a pas actuellement d'alternative aux cultures traditionnelles pour conserver l'emploi et l'activité induite qu'elles supportent. Il n'y a pas d'incompatibilité entre productions d'exportation et de diversification qui doivent trouver des synergies dans des exploitations diversifiées.

Compte tenu de l'identité agricole forte des territoires ruraux le maintien de leur caractère rural (c'est-à-dire la prévention de leur transformation en banlieue sans âme et à problèmes sociaux) ou leur revitalisation (là où menace la déprise) suppose une vraie relance de l'activité agricole en synergie avec une approche de développement local global.

L'exercice lancé sur les CTE doit nous permettre d'avancer sur l'exploitation agricole : il faut passer d'une agriculture fondée uniquement sur des filières, avec des planteurs dont le destin n'est lié qu'à leur intégration, à une agriculture s'appuyant sur des exploitations modernes, c'est-à-dire de véritables entreprises, viables économiquement et tournées vers la recherche d'équilibres au niveau des territoires.

Ce que nous n'avons pas encore pu faire par l'élaboration d'un schéma des structures, peut être le CTE nous permettra-t-il d'y parvenir : diversifier les modèles d'exploitation et faire en sorte que des jeunes puissent choisir de s'engager dans un véritable projet d'installation.

La mise en place des CTE

Les mesures agro-environnementales

Treize mesures ont été arrêtées dans le cadre du PDRN et concernent les 4 enjeux suivants : eau, sol, paysage, biodiversité. Ces mesures sont applicables dans toute la Guadeloupe sans être territorialisées. Trois mesures sont au plafond communautaire. Il s'agit de :

- l'introduction d'une culture supplémentaire dans l'assolement (banane - prairies ; maraîchage - prairies) ;
- l'implantation et le maintien d'un dispositif en herbe ;
- le maintien de la banane pérenne d'altitude.

Les 10 autres mesures sont :

- plantation et entretien d'une haie ;
- plantation et entretien d'un alignement d'arbres ;
- entretien des mares ;
- réhabilitation des fossés ;
- réhabilitation et entretien des murets ;
- collecte de gaines de bananes ;
- coupe manuelle de la canne en vert ;
- développement des cultures patrimoniales ;
- ouverture de parcelles embroussaillées ;
- agriculture biologique.

L'état des lieux administratif et institutionnel

Pour mener à bien la procédure CTE, il a fallu établir certains documents administratifs et mettre en place des groupes de dialogue et discussion. La situation se présente ainsi :

- convention Préfet/chambre d'agriculture : signée ;
- mesures agro environnementales : approuvées ;
- convention Préfet/Directeur régional du CNASEA : signée ;
- groupe de travail avec les porteurs de projets : organisé ;
- section CTE de la CDOA : réalisée ;
- porteurs de projets collectifs : identifiés et reconnus ;

- note explicative départementale : établie ;
- arrêté préfectoral agréant le contrat type : signé ;
- premiers CTE : signature le 22 novembre 2000 (9 CTE).

Perspectives

Dix porteurs de projets potentiels travaillent sur l'élaboration des CTE. Il s'agit de l'Association des producteurs d'ananas (APAG), du CDJA, du GIE Agro service, du GDA Ecobio, du Parc national, de la SAFER, du LEGTA, de la COOPCAF, de SOS-PIG, du syndicat des Melonniers.

De nombreuses productions sont concernées notamment : l'ananas, la banane, le cabri, le cacao, le café, la canne à sucre, les cultures patrimoniales, le bœuf créole, le porc créole, la vanille...

Compte tenu du nombre de porteurs de projets et des productions concernées, il est permis d'être optimiste pour la mise en place des CTE même si certains dossiers nécessiteront une réflexion préalable approfondie.

A court terme, il convient de définir le contenu minimal des diagnostics et de proposer d'autres mesures agro environnementales.

Tous les partenaires sont prêts à faire vivre les CTE et à proposer le moment opportun des adaptations.